



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 04 mars 2026

Délibération n° 2026/16

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune du Givre et la Communauté de communes Vendée Grand Littoral - Ilot centre-bourg

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain approuvée par le Conseil d'Administration du 03 octobre 2024,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'étude entre la commune du GIVRE, la communauté de communes Vendée Grand Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain en centre-bourg,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 04 mars 2026

Le Préfet de la Vendée

Préfecture de la Vendée

- 5 MARS 2026

Courrier arrivé